



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À CANDIDATURES 2026

Labellisation d'un réseau national dédié aux technologies d'omiques spatiales

**Designation of a national network dedicated to
spatial omics**

OMICS26

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES : 25 Septembre 2026 – 16h

Soumission en ligne du dossier électronique, vous trouverez tous les éléments pour soumettre sur notre site :

<https://www.cancer.fr/professionnels-de-la-recherche/appels-a-projets-et-a-candidatures/nos-appels-a-projets/OMICS26>

SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET OBJECTIF	3
1.1	CONTEXTE	3
1.2	OBJECTIF	3
2	MISSIONS ET FINANCEMENT PAR L'INCA	4
3	GOVERNANCE DU RESEAU	5
4	MODALITES DE PARTICIPATION ET ELIGIBILITE	6
4.1	ORGANISMES ELIGIBLES POUR PORTER LA CANDIDATURE	6
4.2	EQUIPES ET PLATEFORMES MEMBRES DU RESEAU	6
4.3	COORDONNATEUR DE LA CANDIDATURE	6
4.4	DOSSIER DE CANDIDATURE	6
5	EVALUATION DE LA CANDIDATURE	7
5.1	PROCESSUS D'EVALUATION DE LA CANDIDATURE	7
5.2	CRITERES DE RECEVABILITE ET D'ELIGIBILITE	7
5.3	CRITERES D'EVALUATION	7
6	LABELLISATION	8
6.1	NOTIFICATION DE LA DECISION	8
6.2	DUREE ET RENOUVELLEMENT	8
6.3	PUBLICATION ET DIFFUSION	8
7	DISPOSITIONS GENERALES ET FINANCEMENT	8
7.1	REGLEMENT DES SUBVENTIONS	8
7.2	DEPENSES ELIGIBLES	9
8	MODALITES DE SUIVI	9
8.1	RAPPORTS D'ACTIVITE	9
8.2	PUBLICATIONS ET COMMUNICATION	9
9	CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURES	10
10	MODALITES DE SOUMISSION	10
10.1	MODALITES DE SOUMISSION : PORTAIL PROJETS	10
10.2	DOSSIER DE CANDIDATURE :	10
11	CONTACTS	11

1 Contexte et objectif

1.1 Contexte

La biologie spatiale, ensemble des technologies permettant de mesurer, au sein des tissus, les données moléculaires (génomique, transcriptomique, protéomique, métabolomique, ...) en conservant leur localisation spatiale, connaît depuis plusieurs années un essor technologique et scientifique considérable. Ces approches ouvrent des perspectives inédites pour décrypter l'hétérogénéité tumorale, caractériser le microenvironnement tumoral et les interactions cellulaires, et comprendre les mécanismes de résistance et de réponses aux traitements dans leur contexte tissulaire natif.

La France dispose d'une expertise reconnue dans ce domaine, avec une communauté scientifique active et des plateformes technologiques de haut niveau réparties sur l'ensemble du territoire. Des ateliers thématiques inter Cancéropôles autour des technologies de spatial omics ont été mis en place en 2025. Ils ont permis de mettre en évidence la richesse et la complémentarité des expertises disponibles, tout en révélant des besoins partagés en matière d'harmonisation des pratiques, de structuration des données et de formation.

Ces technologies sont intrinsèquement pluridisciplinaires : elles mobilisent simultanément des compétences en préparation des échantillons biologiques, en histologie et anatomopathologie, en technologies de séquençage ADNs et ARNs, en spectrométrie de masse pour l'analyse des protéines et métabolites, en immunohistochimie multiplexée, en imagerie à haut débit, en bioinformatique et en analyse d'image. Cette interdisciplinarité, qui constitue à la fois la richesse et la complexité de ce champ, appelle une organisation structurée à l'échelle nationale pour éviter les redondances, mutualiser les ressources et amplifier l'impact scientifique des efforts individuels.

Dans ce contexte, l'Institut national du cancer (INCa) souhaite soutenir la structuration formelle de cette communauté en labellisant un réseau national dédié aux technologies de spatial omics et à leurs applications en cancérologie.

1.2 Objectif

Le présent appel à candidatures a pour objectif de labelliser un réseau national fédérant les équipes de recherche et les plateformes technologiques impliquées dans le développement et l'utilisation des technologies de spatial omics en cancérologie.

Ce réseau devra :

- structurer et fédérer la communauté scientifique française autour des technologies de spatial omics ;
- établir et diffuser des bonnes pratiques communes couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la préparation des échantillons à l'analyse des données, afin d'améliorer la qualité, la reproductibilité et l'interopérabilité des données produites ;
- favoriser le partage des ressources, outils et pipelines bioinformatiques entre les membres ;
- stimuler le développement de nouvelles approches technologiques et analytiques dans le domaine ;
- renforcer la visibilité nationale et internationale de la recherche française dans ce domaine très compétitif et contribuer aux initiatives européennes, notamment via la société européenne de biologie spatiale.

Ce réseau aura vocation à positionner la recherche française au meilleur niveau international dans un domaine en pleine expansion, en valorisant les atouts existants et en comblant les lacunes identifiées collectivement.

2 Missions et financement par l'INCa

Le réseau national dédié aux technologies de spatial omics devra remplir les missions suivantes :

Structurer et animer la communauté nationale

- Identifier et recenser l'ensemble des équipes et plateformes françaises actives dans le domaine des spatial omics, et maintenir une cartographie nationale interactive et actualisée ;
- Établir et animer des groupes de travail thématiques couvrant les différentes dimensions technologiques : préparation des échantillons, séquençage spatial, imagerie multiplexée, protéomique spatiale, analyse des données et bioinformatique ;
- Organiser des réunions scientifiques régulières (séminaires, webinaires, journées thématiques) favorisant les échanges d'expérience entre membres du réseau ;
- Assurer un lien avec les réseaux et infrastructures nationales partenaires (France Génomique, France Bioluminescence, ProFI, IFB, réseau MERIT dédié au single-cell et à la transcriptomique spatiale...) ainsi qu'avec les initiatives européennes pertinentes ;
- Communiquer : visibilité via un site internet, page LinkedIn, présentation du réseau dans les événements scientifiques nationaux ou internationaux (support de communication).

Harmoniser les pratiques et définir des standards de qualité

- Élaborer et diffuser des recommandations pour chaque étape de la chaîne de traitement : préparation des échantillons (critères de qualité minimaux, paramètres d'ischémie et de fixation, gestion des types tissulaires, ...), acquisition des données (contrôle qualité à l'arrivée et en sortie), analyse bioinformatique et gestion des données ;
- Définir des critères de qualité minimaux communs pour les données produites, adaptés à chaque technologie, et favoriser leur adoption par l'ensemble des membres du réseau ;
- Mettre en place une fiche projet commune standardisée, à remplir dès la conception des projets, intégrant les paramètres histopathologiques, technologiques pour les -omiques et bioinformatiques nécessaires à la reproductibilité inter-sites ;
- Conduire ou coordonner des études de benchmarking inter-sites permettant d'évaluer l'interopérabilité des technologies et des pratiques.

Mutualiser les ressources et les données

- Développer une base de données nationale structurée intégrant projets, technologies, métadonnées et ressources associées ;
- Définir un socle minimal de métadonnées standardisées pour garantir l'exploitabilité des données ;
- Encourager la mutualisation des outils d'analyse (pipelines, logiciels) et leur partage ;
- Proposer des recommandations sur le stockage, l'archivage et la gestion des données à grande échelle.

Renforcer les capacités de formation et d'acculturation

- Organiser des actions de formation à destination des étudiants, chercheurs, ingénieurs, cliniciens et anatomopathologistes sur les technologies de spatial omics, leurs exigences et leurs limites (webinaires, écoles thématiques, modules universitaires...) ;
- Développer des contenus pédagogiques accessibles (fiches technologiques, modules en ligne, modèles de plans de gestion des données...) et les diffuser via un site web dédié au réseau ;
- Sensibiliser les cliniciens et chercheurs aux enjeux et aux exigences des technologies de spatial omics.

Favoriser l'innovation et le développement technologique

- Assurer une veille technologique active sur les évolutions du domaine et informer régulièrement les membres du réseau ;
- Valoriser les expertises du réseau auprès des partenaires industriels et faciliter les interactions avec les fabricants de technologies spatiales ;
- Offrir au travers de son réseau d'experts, un support dans la conception de projets et la réponse à des appel d'offre européens ou nationaux.

Pour le fonctionnement de ce réseau, une subvention de 500 000 € sera allouée par l'INCa pour une période de 48 mois.

Cette subvention sera principalement destinée au recrutement d'un(e) chef(fe) de projet en soutien du coordonnateur, responsable de l'organisation et de l'animation du réseau. Les missions de ce poste incluront notamment :

- l'animation des groupes de travail thématiques et la coordination des échanges entre membres du réseau ;
- la mise en place et la maintenance d'une base nationale (par exemple la base/outil GRIST) et du site web du réseau ;
- la coordination de l'élaboration des recommandations et des critères de qualité communs ;
- l'organisation des réunions et événements scientifiques ;
- la veille sur les appels à projets nationaux et européens ;
- le travail sur la pérennisation du réseau au-delà de la période de labellisation INCa.

3 Gouvernance du réseau

La qualité de l'organisation et du pilotage du réseau sera déterminante pour la réalisation de ses missions. Compte tenu de la diversité des technologies et des expertises impliquées, la gouvernance devra assurer à la fois une coordination stratégique d'ensemble et une animation opérationnelle efficace des groupes de travail thématiques.

Le dossier de candidature devra décrire précisément l'organisation proposée, incluant notamment :

Structure de gouvernance

- Un coordonnateur responsable de la mise en œuvre des missions du réseau et de sa représentation ;
- Un coordinateur opérationnel (chargé/chef de projet) dédié à l'animation, à la coordination et au suivi des activités du réseau ;
- Un comité de pilotage, chargé de définir la stratégie, les priorités scientifiques et organisationnelles, et d'assurer le suivi global du réseau, participer à la rédaction des rapports ;
- Des groupes de travail thématiques, en charge des actions opérationnelles.

Organisation et fonctionnement

- Définition d'un schéma organisationnel clair, précisant les rôles et responsabilités de chaque instanc ;
- Mise en place de réunions régulières (comité de pilotage, groupes de travail, réunions plénières) ;
- Définition de jalons, indicateurs de suivi et livrables pour évaluer l'avancement des actions ;
- Élaboration d'une charte de fonctionnement précisant les règles de collaboration. Cette charte devra être finalisée dans les six mois au plus tard suivant la signature de la convention de labellisation.

Ouverture et articulation avec l'écosystème

- Description des interactions avec les infrastructures et réseaux existants (nationaux et internationaux, infrastructures type ProFI, IFB, France Bio-imaging, mésocentres. ...) ;
- Intégration des différentes communautés disciplinaires (biologie, clinique, anatomo-pathologie, bioinformatique, spectrométrie de masse, imagerie, etc.) ;
- Promotion d'une approche collaborative et inclusive, favorisant l'émergence de projets multi-acteurs.

4 Modalités de participation et éligibilité

4.1 Organismes éligibles pour porter la candidature

Les organismes suivants sont éligibles à être porteur de la candidature :

- organismes publics de recherche (EPST) ;
- établissements d'enseignement supérieur ;
- organisations à but non lucratif (associations, sociétés savantes, fondations, groupement d'intérêt public ...) ;
- établissements de santé (CHU, CLCC, CH, public ou privé).

L'organisme porteur de la candidature est l'organisme de rattachement du coordonnateur, bénéficiaire de la subvention allouée par l'INCa et auquel est notifiée la décision de labellisation. Il est responsable de la mise en œuvre des missions décrites dans l'appel à candidatures.

4.2 Equipes et plateformes membres du réseau

Les membres du réseau doivent appartenir à l'un des organismes cités point 4.1.

4.3 Coordonnateur de la candidature

Le coordonnateur de la candidature est le coordonnateur principal du réseau.

Le coordonnateur sera en charge de la mise en œuvre des missions du réseau. En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur sera responsable de l'ensemble du suivi du réseau (mise en place des modalités de la collaboration entre les membres du réseau), de la production des documents requis (rapports scientifiques et financiers), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

En raison de l'investissement personnel nécessaire pour structurer ce réseau, le coordonnateur doit justifier de sa capacité et de sa disponibilité pour en assurer la coordination.

4.4 Dossier de candidature

Le dossier de candidature complet se compose des 3 documents suivants :

- Dossier descriptif de la candidature ;
- Budget prévisionnel ;
- Dossier administratif et engagements des organismes des membres du réseau.

L'évaluation étant internationale, le dossier descriptif du projet doit être rédigé en anglais.

Le document « dossier administratif et engagements des organismes des membres du réseau » devra être complet et dûment signé par l'organisme candidat, les organismes des membres du réseau et les responsables scientifiques des équipes ou des plateformes constituantes lors de la soumission.

5 Evaluation de la candidature

5.1 Processus d'évaluation de la candidature

Pour mener à bien l'évaluation de la candidature, l'INCa s'appuie sur des évaluateurs externes internationaux, reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine concerné.

Aucun des membres du réseau ne pourra être évaluateur.

Avant d'accéder à l'évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS à :

- Respecter les dispositions déontologiques de l'INCa, consultables à l'adresse suivante : <https://www.cancer.fr/l-institut-national-du-cancer/deontologie-et-transparence>;
- Conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- Déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec la candidature à évaluer.

La liste des évaluateurs est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à candidature.

Les principales étapes de la procédure d'évaluation sont les suivantes :

- Éligibilité et recevabilité : l'Institut national du cancer vérifie que la candidature soumise répond aux critères énoncés ;
- Évaluation de la candidature : les évaluateurs discutent collégalement de la qualité de la candidature et valident la pertinence du réseau et son financement ;
- Décision finale par l'Institut national du cancer ;
- Publication de la décision.

5.2 Critères de recevabilité et d'éligibilité

Recevabilité

La candidature doit être soumise dans les délais (voir chapitre 9) et au format demandé (voir chapitre 10).

L'ensemble des documents demandés (y compris les signatures) doit être complété et téléchargé dans le dossier de candidature à partir du portail PROJETS.

Éligibilité

La candidature doit répondre aux objectifs du présent appel à candidatures (voir chapitres 1 et 2).

Le projet doit avoir une durée 48 mois.

Le dossier de candidature doit être clairement structuré et rédigé et respecter les modalités de soumission figurant au chapitre 10. Il est recommandé d'utiliser une mise en page permettant une lecture confortable des documents. L'évaluation étant internationale, le dossier doit être rédigé en anglais, la version française est facultative (sauf pour le résumé du projet pour lequel la version française est requise).

Les formulaires devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité de la candidature y compris la justification du budget demandé (au minimum les grands types de dépenses prévues), etc.

5.3 Critères d'évaluation

Les évaluateurs apprécient la qualité scientifique, la synergie du réseau, la faisabilité technique et financière, et l'impact potentiel des résultats. Le dossier de candidature sera évalué selon les critères suivants :

Organisation du réseau :

- Qualité du consortium : complémentarité et/ou pluridisciplinarité des membres du réseau et synergie de l'organisation en réseau ;
- Qualités de la gouvernance ;

- Compétences scientifiques et managériales du coordonnateur du réseau ;
- Disponibilité du coordonnateur pour assurer la coordination du réseau ;
- Partenariats et collaborations internationales envisagés.

Stratégie générale du réseau :

- Pertinence scientifique et organisationnelle du réseau au regard des objectifs de l'appel à candidature ;
- Capacité du réseau à fédérer l'ensemble des forces nationales impliquées dans la thématique ;
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du réseau.

Faisabilité financière :

- Ressources humaines allouées au projet ;
- Crédibilité et justification du(des) co-financement(s), si applicable ;
- Adéquation de la demande budgétaire et du plan de financement avec les objectifs du réseau.

6 Labellisation

6.1 Notification de la décision

L'INCa notifie la décision de labellisation du réseau par lettre recommandée avec accusé de réception à l'organisme porteur de la candidature.

Une copie de la décision de labellisation sera adressée par courriel électronique aux membres du réseaux.

6.2 Durée et renouvellement

La labellisation est prononcée pour une durée de 4 ans.

A son terme, l'Institut fera connaître sa décision de procéder ou non à la poursuite de la labellisation.

6.3 Publication et diffusion

La décision de labellisation est publiée au registre des actes administratifs sur le site internet de l'Institut national du cancer.

7 Dispositions générales et financement

7.1 Règlement des subventions

Le financement sera attribué selon les dispositions du règlement en vigueur relatif aux subventions allouées par l'INCa, consultable sur ce lien « [règlement des subventions](#) ».

Les participants au réseau (coordonnateur, responsable d'équipes ou des plateformes participantes et représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention) devront s'engager à respecter ce règlement de la façon suivante :

- Le coordonnateur du réseau s'engage directement sur le portail PROJETS dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature (signature par validation par clic¹).
- Le responsable de chaque équipe participante devra dûment compléter le formulaire « engagement » téléchargeable sur le portail et le signer.

¹ Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et vaut engagement juridique de respecter le règlement

- Le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention devra compléter et signer le formulaire « engagement » téléchargeable sur le portail PROJETS.
- Le coordonnateur du réseau devra déposer tous les formulaires scannés en un document unique dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature sur le portail PROJETS.

7.2 Dépenses éligibles

Le montant total de la subvention ne pourra excéder 500 000€ pour une période de 48 mois.

Le financement est exclusivement destiné à faciliter l'organisation et le fonctionnement afin d'améliorer la qualité des travaux et la visibilité du réseau labellisé.

Les dépenses sont éligibles dans la mesure où elles sont nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du réseau. Elles doivent donc s'inscrire en conformité avec les objectifs poursuivis par le réseau et participer à l'atteinte de ces derniers, pendant toute la durée de la labélisation.

Les dépenses éligibles à la subvention figurent dans le Règlement des subventions en vigueur de l'INCa (lien de consultation « [règlement des subventions](#) ») aux articles suivants :

- article 5.4.1 s'agissant des dépenses de personnels ;
- article 5.4.2 s'agissant des dépenses de fonctionnement ;
- article 5.4.4 s'agissant des frais de gestion.

Les dépenses d'équipement et d'investissement ne sont pas éligibles.

La subvention versée par l'INCa doit être utilisée par l'organisme bénéficiaires pour la seule réalisation du projet identifié dans l'acte attributif.

8 Modalités de suivi

8.1 Rapports d'activité

Le RESEAU labellisé transmet un bilan d'activité périodique à l'Institut selon les modalités décrites dans la convention et en utilisant les modèles de document prévus à cet effet (rapport, annexes financières, etc.).

8.2 Publications et communication

Les modalités de la publication relative aux résultats des recherches issus des modèles développés par le réseau sont définies à l'article 11.1 du Règlement des subventions de l'INCa et celles relatives à la communication à l'article 11.2.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le coordonnateur du réseau doivent veiller à :

- Fournir le résumé (scientifique et grand public) de la définition et des objectifs du réseau labellisé qui fera l'objet d'une publication sur le site de l'INCa ;
- Privilégier les publications dans des revues ou ouvrages en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les membres du réseau s'engagent à déposer les publications scientifiques issues des projets de recherche financés dans une archive ouverte ;
- Mentionner le soutien financier de l'INCa sur toute publication réalisée dans le cadre du réseau, sous quelle que forme que ce soit (notamment articles, abstract). Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du projet communiqué à partir du portail PROJETS.

9 Calendrier de l'appel à candidatures

Publication de l'appel à candidature	Jun 2026
Soumission du dossier de candidature	25 Septembre 2026 - 16h00
Comité d'évaluation	Octobre 2026
Publication des résultats	Novembre 2026

10 Modalités de soumission

10.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.cancer.fr>

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

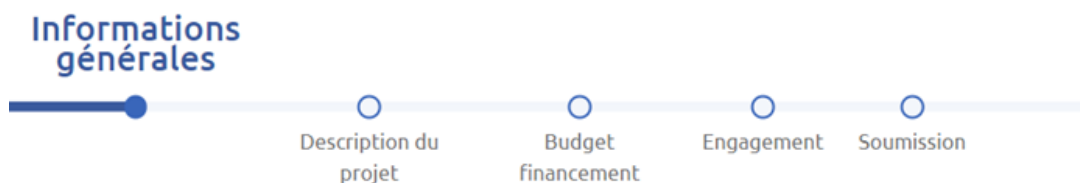
- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez l'assistance du portail PROJETS

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit **être déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement**. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera **pas recevable**.

10.2 Dossier de candidature :

Un guide du déposant est disponible en téléchargement sur le portail PROJETS :

[Comment déposer un dossier sur le portail Projets ?](#)



Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- Il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- Il dépose les documents requis pour la soumission :
 - Descriptif du projet dans la rubrique « Présentation du projet » ;
 - Budget prévisionnel dans la rubrique « annexe financière – budget prévisionnel » ;
 - CV du coordonnateur et des membres du comité de pilotage, format libre voir "équipes participantes" ;
 - Engagement des membres du réseau dans la rubrique « engagement équipes ».

Il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet « Description du projet », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires » (Format WORD ou PDF).

Les pièces jointes ne doivent pas se substituer au dossier de candidature ; elles ne doivent pas contenir d'éléments critiques pour l'évaluation du projet mais seulement des éléments d'information additionnels.

Le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur chaque document.

Validation/soumission :

Pour soumettre votre dossier :

- ➔ • Vous devez vous rendre sur l'étape « Soumission » **voir guide du déposant** (p15 - cf. 5.1 modalité soumission Portail Projets).
- La validation définitive impose une relecture de la complétion des données sur chaque onglet en cliquant sur « **VERIFICATION AVANT SOUMISSION DEFINITIVE** ».
- ➔ Le clic « soumission définitive » soumet définitivement le dossier et génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier. Veuillez vérifier que vous avez bien reçu cet email (vérifier dans les indésirables ou le cas échéant, dans votre système de protection).

Attention :

Aucun dossier ne sera accepté après l'heure et date de clôture si le bouton « soumission définitive » n'a pas été actionné.

11 Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

- **De nature scientifique ou relative au contenu des projets :**

Charlotte GUDEWICZ

Pôle Recherche et Innovation - Département Biologie, Transfert et Innovations

cgudewicz@institutcancer.fr

- **Pour tout problème d'ordre administratif**

Stéphanie HUYNH

Gestionnaire appels à projet shuynh@institutcancer.fr

- **ou technique sur le portail de soumission :**

assistanceprojets@institutcancer.fr